

## PROCES VERBAL de la Séance du Conseil municipal du 26 juin 2018

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal de la Commune de Bourg-Fidèle s'est réuni à 19h15 sous la présidence de Monsieur ANDRY Eric , Maire.

Présents : ANDRY Eric, BAUDOIN Frank, CHACEL Stéphanie, DELHAYE Francis, ALVES Claude, DUPUIS Magali, GARNIER Jonathan, MARTIN Franck , REZENDE Patrice , SAINGERY Pierre .

Absents excusés : BOMBART Grégory, PORTIER Gilles , DAUCHY Agnès , OGET Michel .

Absents non excusés : -

Procurations : PORTIER Gilles à GARNIER Jonathan, OGET Michel à REZENDE Patrice.

Secrétaire de séance : MARTIN Franck

- Création d' un Emploi permanent d' Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (31,40/35<sup>ème</sup> )

Le Procès Verbal de la Séance précédente a été lu et approuvé par les membres présents.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

### DELIBERATIONS

#### ■ CREATION D' UN EMPLOI PERMANENT D' AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE A TEMPS NON COMPLET (31,40/35<sup>EME</sup> )

Monsieur le Maire fait savoir à l' Assemblée délibérante que la Commission Administrative Paritaire, placée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes, a émis un avis favorable, en date du 08 juin 2018, à sa proposition à l' avancement au grade d' **Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles** principal de 1<sup>ère</sup> de l' Actuel ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe de l' Ecole de Bourg-Fidèle. Il précise , pour les besoins de la circonstance d' une nomination au premier grade susmentionné, qu il est nécessaire de créer ledit poste d' ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Vu les précisions apportées par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l' unanimité,

DECIDE de créer l' Emploi permanent d' ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet(31,40 /35<sup>ème</sup> ) à compter du 01 juillet 2018 ;

CHARGE, Monsieur le Maire, de mettre à jour le tableau des effectifs et de prévoir la charge financière supplémentaire au Budget de la Commune.